

**Nous ne pouvons que nous réjouir de la réouverture de cette enquête, voulue par Madame la Préfète, et qui relance un dossier que nous pensions clos depuis le 16 septembre 2016.**

**Cahors, la belle endormie, se réveille sous l'impulsion d'une équipe municipale dynamique à laquelle nous avons accordé notre confiance dès 2008. Oui c'est le tourisme qui nous « rapportera » une valeur ajoutée qui lui manque. Déplorons cependant que Cahors souffre d'enclavement « partiel » qui risque de s'aggraver encore....**

**Il faut donc ouvrir toutes les voies mises à sa disposition, l'eau, la route, le fer et l'air. Le Grand Cahors ville préfecture la plus éloignée de la capitale est entrain de saccager ses équipements aéronautiques ...**

**Vous trouverez ci-joint en N°1 l'histoire de ce combat de plus d'un siècle dont l'issue serait fatale si le reclassement prévu était appliqué sans discernement. Nous avons réuni le bureau de l'ADDAQ et une dizaine de membres fidèles pour « formuler » une réponse après cette sévère amputation de 30 hectares du « cône d'envol » en bord de piste et nous avons voté.**

**Un vote minoritaire a refusé ce projet de réduction des surfaces ainsi que de tous les travaux déjà réalisés irrégulièrement. Il souhaitait qu'une procédure administrative soit engagée pour obtenir leur annulation et préserver ainsi l'avenir.**

**Un groupe majoritaire a voté pour l'acceptation du projet sous certaines conditions. En effet il est apparu dans un courrier de la DGAC daté du 22 août 2016 que les appareils ATR 42, 300, 320 et 500 pourraient utiliser la piste de l'aérodrome de Cahors nouvellement codé en 2C. BRIVE utilise pour ses vols BRIVE-PARIS-BRIVE ce type d'appareil. De plus monsieur Philippe AYOUN , directeur de la DGAC, précise que l'Etat n'avait <sup>plus</sup> se prononcer sur l'opportunité des décisions relatives au développement de ces aérodromes. Pour celui de Cahors celles-ci relèvent de la compétence du Syndicat Mixte ouvert de Cahors Sud, le « SMOCS », présidé par madame Geneviève LAGARDE accompagnée par ses deux vice-présidents. Ce syndicat sans moyens financiers propres et sous représenté ne peut répondre aux nouveaux défis que l'aménagement du territoire a révélés début 2016.**

Jr